|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - mars 2024 | **Hong Kong**, Tunisie |

|  |
| --- |
| Hong Kong: Action lettre pour Leung Kwok-hung |
| Menacé d'une lourde peine pour avoir exercé le droit à la liberté d’expression |

|  |
| --- |
| **Leung Kwok-hung doit être libéré immédiatement et sans conditions. Il a été pris pour cible uniquement pour avoir exercé légitimement ses droits à la liberté d’expression, d’association et de participation aux affaires publiques.** |
| Le militant hongkongais Leung Kwok-hung (surnommé Cheveux longs) fait partie d’un groupe d’activistes, surnommé «HK47», poursuivi·e·x·s dans le cadre du plus important procès collectif en vertu de la Loi sur la sécurité nationale (NSL). Leung Kwok-hung a été accusé de «complot en vue de commettre un acte de subversion» parce qu’il a participé à des «primaires» internes organisées par l’opposition politique pour les élections législatives. Si sa culpabilité est établie, il risque une peine de réclusion à perpétuité.  Leung Kwok-hung et l’ensemble des accusé·e·x·s du groupe «HK47» doivent être libéré·e·x·s immédiatement et sans conditions parce qu’iels ont été arrêté·e·x·s uniquement pour avoir exercé légitimement leurs droits à la liberté d’expression, d’association et de participation aux affaires publiques. Dans une autre affaire, Leung Kwok-hung a également été reconnu coupable et condamné à plusieurs mois d’emprisonnement pour sa participation aux manifestations de 2019, en violation de son droit de réunion pacifique.  Les autorités hongkongaises prévoient d’introduire un nouveau «projet de loi de sauvegarde de la sécurité nationale» en vertu de l’article 23 de la Loi fondamentale qui criminalisera encore davantage les droits humains au nom de la sécurité nationale. Alors que la plupart des opposant·e·x·s politiques se trouvent en prison ou en exil, en particulier en raison de l’affaire «HK47», cette nouvelle loi devrait être adoptée dans le courant du premier semestre 2024. |

|  |
| --- |
| PASSEZ À L’ACTION : DÉfendez les droits de Leung Kwok-hung ! |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **■** | **Veuillez écrire une lettre courtoise** en anglais, chinois ou français **au ministre de la Justice** Paul Lam Ting-know pour l’appeler à prendre toutes les mesures nécessaires pour abandonner les poursuites intentées contre Leung Kwok-lung et pour veiller à ce que ce dernier soit libéré immédiatement et sans condition. | |
|  | 🡪 **Formule d’appel** : Monsieur le Ministre, | |
|  | 🡪 **Modèle de lettre en français** **à la page 3.** | |
|  | 🡪 **Frais d’envoi:** CHF 2.50 | |
|  |  | |
|  | 🡪 Veuillez éviter de mentionner Amnesty International sur l'enveloppe, afin d'augmenter les chances que les autorités acceptent les lettres. Les autorités chinoises ont déjà refusé de recevoir des lettres d'Amnesty en les renvoyant. | |
|  |  | |
|  | **LETTRE COURTOISE À** | **COPIE À** |
|  | Ministre de la Justice de Hong Kong Paul Lam Ting-kwok Department of Justice G/F, Main Wing, Justice Place 18 Lower Albert Road, Central Hong Kong  Fax: (852) 3902 8638 E-mail: [sjo@doj.gov.hk](mailto:sjo@doj.gov.hk) | Ambassade de la République Populaire de Chine Kalcheggweg 10 3006 Berne  Fax: 031 351 45 73 |

|  |  |
| --- | --- |
| **■** | **ACTION SUPPLÉMENTAIRE : RÉSEAUX SOCIAUX** |
|  | Voir les informations en ligne via le lien ci-dessous ou en entrant le nom de la personne dans la barre de recherche🔍  <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs/2024/mars> |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - mars 2024 | 2 Actions lettre: Hong Kong, **Tunisie** |

|  |
| --- |
| Tunisie: Action lettre pour Chaïma Issa |
| Condamnée pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression |

|  |
| --- |
| **Chaïma Issa a été condamnée à douze mois de prison avec sursis par le tribunal militaire de première instance de Tunis, le 13 décembre 2023. Il lui est également interdit de voyager et «d’apparaître en public». Elle a été déclarée coupable d’inciter les militaires à désobéir, de propager des rumeurs et d’offenser le chef de l’État.** |
| Chaïma Issa est une militante réputée en Tunisie. Cette écrivaine célèbre n’aurait jamais dû être inculpée, car elle n’a fait qu’exercer pacifiquement son droit à la liberté d’expression. La situation des droits humains en Tunisie s’est beaucoup détériorée : de nombreux tribunaux manquent d’indépendance, et la liberté d’expression est attaquée.  Chaïma Issa fait l’objet d’une enquête pour un «complot» présumé, parce qu’elle a rencontré des diplomates étrangers ainsi que d’autres figures de l’opposition tunisienne. Un tribunal militaire avait également ouvert une enquête sur Chaïma Issa pour avoir critiqué les autorités lors d’une émission radio.  Or selon le droit international relatif aux droits humains, les affaires contre des personnes civiles ne peuvent pas être traitées par les tribunaux militaires.  Dans ce contexte inquiétant, nous demandons aux autorités tunisiennes l’abandon immédiat de toutes les restrictions et charges retenues contre Chaïma Issa. Elles doivent s’abstenir de prendre de nouvelles mesures qui menacent les droits humains et s’engager à honorer les obligations de la Tunisie au regard du droit international. |

|  |
| --- |
| PASSEZ À L’ACTION : DÉfendez les droits de Chaïma Issa ! |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **■** | **Veuillez écrire une lettre courtoise** en arabe ou français **au Président de la Tunisie** pour lui demander d’annuler la condamnation prononcée par un tribunal militaire à l’encontre de Chaïma Issa. Demandez-lui également de s’abstenir de prendre de nouvelles mesures qui menacent les droits humains et de s’engager à honorer les obligations de la Tunisie au regard du droit international. | |
|  | 🡪 **Formule d’appel** : Monsieur le Président | |
|  | 🡪 **Modèle de lettre en français** **à la page 4.** | |
|  | 🡪 **Frais d’envoi (Suisse):** CHF 1.20 | |
|  |  | |
|  | **LETTRE COURTOISE À** | **COPIE À** |
|  | Président de la République tunisienne Kaïs Saïed Palais présidentiel de Carthage, 2016 Carthage, Tunis, Tunisie **c/o** Ambassade de Tunisie Kirchenfeldstrasse 63 3005 Berne  ⮡ Merci d'adresser les lettres au Président exclusivement via l'ambassade de Tunisie  E-Mail: [Contact@Carthage.tn](mailto:Contact@Carthage.tn)  Twitter: @TnPresidency Facebook: <https://www.facebook.com/Presidence.tn/> | Ambassade de Tunisie Kirchenfeldstrasse 63 3005 Berne  Fax: 031 351 04 45 E-mail: [at.berne@diplomatie.gov.tn](mailto:at.berne@diplomatie.gov.tn) |

Expéditeur·rice·x:

Ministre de la Justice de Hong Kong

Paul Lam Ting-kwok

Department of Justice

G/F, Main Wing, Justice Place

18 Lower Albert Road, Central

Hong Kong

Lieu et date :

Concerne : Leung Kwok-hung

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation quant au sort réservé à Leung Kwok-hung** (également connu sous le nom de Long Hair), qui est actuellement emprisonné et qui risque une peine d'emprisonnement à perpétuité s'il est reconnu coupable lors d'un autre procès contre lui.

Leung Kwok-hung fait partie des «HK47», un groupe d'activistes poursuivis dans le cadre du plus grand procès de masse en vertu de la loi sur la sécurité nationale. Leung a été accusé de «complot en vue de commettre une subversion» pour avoir participé aux «primaires» organisées par l’opposition politique en vue des élections législatives.

**Je vous exhorte respectueusement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux poursuites engagées contre Leung Kwok-hung et à garantir sa libération immédiate et inconditionnelle.**

**En outre, l’ensemble des accusé·e·x·s du groupe «HK47» doivent être libéré·e·x·s immédiatement et sans conditions, car iels ont été pris pour cible simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne

Fax: 031 351 45 73

Expéditeur·rice·x:

Président de la République tunisienne

Kaïs Saïed

Palais présidentiel de Carthage,   
2016 Carthage, Tunis, Tunisie

**c/o** Ambassade de Tunisie

Kirchenfeldstrasse 63

3005 Berne

Lieu et date :

Concerne : Chaïma Issa

Monsieur le Président

**Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation au sujet de Chaïma Issa** qui a été condamnée à douze mois de prison avec sursis par le tribunal militaire de première instance de Tunis, le 13 décembre 2023. Il lui est également interdit de voyager et «d’apparaître en public». Elle a été déclarée coupable d’inciter les militaires à désobéir, de propager des rumeurs et d’offenser le chef de l’État.

Cette écrivaine célèbre n’aurait jamais dû être inculpée, car elle n’a fait qu’exercer pacifiquement son droit à la liberté d’expression. La situation des droits humains en Tunisie s’est gravement détériorée : de nombreux tribunaux manquent d’indépendance et la liberté d’expression est attaquée.

**Je vous demande d’annuler la condamnation prononcée par un tribunal militaire à l’encontre de Chaïma Issa, de vous abstenir de prendre de nouvelles mesures qui menacent les droits humains et de vous engager à honorer les obligations de la Tunisie au regard du droit international.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de Tunisie, Kirchenfeldstrasse 63, 3005 Berne

Fax: 031 351 04 45 / E-mail: at.berne@diplomatie.gov.tn